

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 409

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

Au début de la première phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« L'agence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.